

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le quatorze juin deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Franck COUTY, Madame Gaëlle TERRIEN, Madame Léa GUILLET, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Luc LÉPICIER, Monsieur Hubert PLOTEAU, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Louise MOREAU, Madame Laëtitia NYS *ayant donné pouvoir à Madame Léa GUILLET* et Madame Marie-Danielle RICHARD

Nombre de conseillers

En exercice..... 33

Présents..... 25

Votants..... 26

ABSENTES : Madame Sabine ANGINARD et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Christelle ESNAULT

DCM n°142/2023 - 1.1.9

Plan d'adressage communal - fourniture et pose de panneaux de signalisation permanente et fourniture de numéros de voirie - marché public de fournitures - attribution

Rapporteur : Madame HAMON

Le déploiement du plan d'adressage communal nécessite la mise en place d'une signalétique adaptée pour les noms de voie et les numéros de voirie (plaques de numéro).

Afin de faciliter la mise en place du plan d'adressage communal et l'appropriation par les administrés des nouvelles adresses, la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE souhaite la mise en place de cette signalétique adaptée avant de procéder à la certification des adresses créées ou modifiées dans le cadre de l'élaboration dudit plan d'adressage.

Le besoin décrit dans le dossier de consultation des entreprises (DCE) consiste en la fourniture et la pose de panneaux de rue, de plaques de rue, de panneaux de localisation (panneaux de lieux-dits endommagés à remplacer), d'accessoires associés (poteaux, brides, systèmes de fixation) et en la fourniture seule de plaques de numéro avec leur système de fixation. Une prestation supplémentaire éventuelle (PSE) obligatoire pour la fourniture et la pose de panneaux directionnels type E31 pour l'identification des lieux-dits était également intégrée au dossier de consultation des entreprises.

La durée d'exécution du contrat est établie sur deux ans. Le montant minimum de ce marché public a été fixé à 70 000,00 euros HT, soit 84 000,00 euros TTC et le montant maximum à 125 000,00 euros HT, soit 150 000,00 euros TTC.

Une consultation a été publiée sur le profil acheteur de la commune le 14 mars 2023 avec une date limite de remise des offres fixée au 05 avril 2023. Au terme de cette consultation, cinq dossiers de candidature et offres ont été déposés. L'analyse des offres a été présentée à la commission communale « Marché à procédure adaptée » le 12 avril 2023.

Afin de réintégrer les quatre offres qualifiées initialement d'irrégulières à l'analyse des offres, une analyse complète a été soumise pour avis aux membres de la commission communale « Marché à procédure adaptée » par le biais d'une consultation écrite du 08 au 12 juin 2023. À noter qu'une prise de connaissance détaillée des offres et des échantillons avait bien eu lieu dès la réunion du 12 avril 2023.

Considérant la priorité à donner à la nouvelle signalétique induite par le plan d'adressage communal et le budget contraint, les membres de la commission communale « Marché à procédure adaptée » proposent de ne pas retenir la prestation supplémentaire éventuelle « lieux-dits ».

La commission communale « Marché à procédure adaptée » a donc émis un avis favorable pour retenir le classement des offres proposé par le rapport d'analyse des offres, rapport transmis par courriel aux élus le 14 juin 2023, sur la base des offres de base sans prestation supplémentaire éventuelle. En application de ce classement, l'offre la mieux-disante est la suivante :

| Entreprise attributaire | Prestation | Montant estimé sur la durée du marché HT | Montant estimé sur la durée du marché TTC* |
|--|--|--|--|
| Groupement d'entreprises LSP La Signalisation (mandataire) / SIGNAUX GIROD SA (co-traitant) | Offre de base - fournitures et accessoires, pose et dépose des équipements | 115 778,42 euros | 138 934,10 euros |

Les prix unitaires sont indiqués dans le bordereau annexé à la présente délibération et transmis aux élus par courriel le 14 juin 2023.

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération numéro 038/2023 en date du 21 février 2023 autorisant le lancement d'une consultation d'entreprises pour le marché public de fournitures relatif à la fourniture et à la pose de panneaux de signalisation permanente et à la fourniture de numéros de voirie,

Vu la délibération 141/2023 en date du 20 juin 2023 portant annulation de la délibération numéro 101/2023 en date du 24 avril 2023 attribuant le marché public de fournitures pour la fourniture et la pose de panneaux de signalisation permanente et la fourniture de numéros de voirie,

Considérant le règlement intérieur des marchés publics de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE,

Considérant les crédits ouverts sur le compte 2188-1016 du budget 2023 de la commune,

Sur avis des membres de la commission communale « Marché à procédure adaptée » sollicités par consultation écrite du 08 au 12 juin 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté :

- **SUIT** l'avis émis par les membres de la commission communale « Marché à procédure adaptée » ;
- **RETIENT** le classement tel que présenté dans le rapport d'analyse des offres ;

- **ATTRIBUE** le marché au groupement d'entreprises LSP La signalisation (ORÉE-D'ANJOU - 49) et SIGNAUX GIROD (MOREZ - 39) pour son offre de base correspondant à la fourniture et à la pose de panneaux de signalisation permanente et à la fourniture de numéros de voirie pour un montant estimé sur la durée du marché à 115 778,42 euros HT, soit 138 934,10 euros TTC ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 27 juin 2023

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**La secrétaire de séance,
Christelle ESNAULT**



Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
ID : 044-200078079-20230620-DCM142_2023-DE

